



## **BANQUE DE TUNISIE**

### **AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019**

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 23 Avril 2019 à 9 heures, à l'Hôtel LAICO Tunis, Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2018,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018,
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice 2018,
- Réaffectation des réserves à régime spécial,
- Distribution des dividendes,
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités règlementaires.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.



# BANQUE DE TUNISIE

2, Rue de Turquie 1001 Tunis

RC n° B 110 594 1996 Tunis MF : 0000120HPM000

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23/04/2019

### PROJET DE RESOLUTIONS

#### Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2018, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

#### Deuxième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018, ainsi que le report à nouveau, comme suit

Bénéfice de l'exercice 2018 :	110.547.121 D
Report antérieur :	45.996.158 D
Total:	<hr/> <b>156.543.279 D</b>

#### *Répartition :*

Réserves légales :	4.500.000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés :	60.000.000 D
Dividendes à distribuer :	56.250.000 D
Réserves Ordinaires	33.000.000 D
Report à nouveau :	2.793.279 D
Total:	<hr/> <b>156.543.279 D</b>

#### Troisième résolution :

Les dividendes à distribuer aux actionnaires, pour un montant de 56.250.000 dinars, soit 0,250 dinars par action, seront mis en paiement à partir du 6 mai 2019.

#### **Quatrième résolution :**

Des réserves à régime spécial relatives aux plus-values sur cession d'actions, constituées avant 2011, pour un montant de 4.954.769 dinars sont devenues libres fiscalement. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de les affecter au poste de réserves ordinaires.

Des réserves à régime spécial pour réinvestissements exonérés, constituées en 2010-2014, pour un montant de 56.915.023 dinars, sont devenues fiscalement libres. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de les affecter au poste de réserves ordinaires.

#### **Cinquième résolution :**

Suite au décès de Monsieur Michel LUCAS, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Eric CHARPENTIER pour le remplacer.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Eric CHARPENTIER en tant qu'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Ce Mandat prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

#### **Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2019-2020-2021) le mandat d'Administrateur de Monsieur Eric CHARPENTIER.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

#### **Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2019 à Quatre cent vingt mille dinars par an (420.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

#### **Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.